

Genre de document : Projet de modifications
Nº du document : 58-101
Objet : Projet de modifications sur l'*Information concernant les pratiques en matière de gouvernance*
Date de publication : Le 17 mars 2008
Entrée en vigueur : Le 17 mars 2008

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 58-101 SUR
L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

1. L'article 1.2 de la Norme canadienne 58-101 sur l'*information concernant les pratiques en matière de gouvernance* est modifié :
 - a) par le remplacement, dans le paragraphe 1, de « Dans un territoire autre que la Colombie-Britannique, » par « Pour l'application de la présente règle, »;
 - b) par la suppression du paragraphe 2.
2. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 17 mars 2008.